



Invitation presse

Mardi 9 juillet 2024

Visite du nouveau local des livreurs et livreuses des plateformes numériques

Vendredi 12 juillet à 10h

► 8 rue Saint-François

En présence de

- **Laura Pfister**, Adjointe à l'Égalité des Droits et à l'Administration générale
- **Pierre Mériaux**, Adjoint au Personnel et à l'Immobilier municipal
- **Alan Confesson**, Adjoint au Secteur 2, à l'Économie locale, à l'Artisanat et à la Vitalité de proximité
- **Mohamed Fofana**, Président de l'Association pour les Droits et l'Accompagnement des Livreurs Indépendants (ADALI)

Depuis plusieurs années, les plateformes de livraison de repas à domicile se sont fortement développées dans les villes françaises sans aucune régulation de la part de l'État. Les conditions de travail et de rémunération des plateformes sont dures et extrêmement précarisantes pour des livreur-euses souvent isolé-es et en souffrance physique voire psychique. Après plusieurs autres actions mises en places depuis 2021, la Ville a décidé de mettre à disposition gratuitement un local 24h/24 en plein centre-ville pour que les livreur-ses bénéficient d'un lieu de répit avec des sanitaires et leur permettant de se réunir et continuer de faire valoir leurs droits.

La Ville de Grenoble se mobilise depuis plusieurs années pour améliorer les conditions de ces travailleur-ses précaires. Accompagné par la CGT, un collectif de livreurs à vélo s'est formé à l'automne 2021, et a informé la Ville du besoin d'un lieu pour s'abriter, de se réunir, de se reposer, de recharger leur téléphone, aller aux toilettes et être reçu en entretien individuel pour pouvoir accéder à leurs droits.

Depuis novembre 2021 et jusqu'à réception du nouveau local début juillet 2024, la Ville mettait à disposition une salle de la Maison des Habitant-es centre-ville tous les mardis après-midis. Cette salle a permis au collectif d'organiser des réunions avec d'autres collectifs et associations pour défendre leurs droits, d'organiser des cours de français à destination des livreurs et de se monter en association.

Ainsi, l'Association pour les Droits et l'Accompagnement des Livreurs Indépendants (ADALI) a été créée à l'automne 2022 pour accompagner les livreur-ses indépendant-es pour le respect de leurs droits humains et sociaux avec trois volets :

- Solidarité : soutien aux livreur-ses les plus précaires (aide financière en cas de décès, mariage, accidents, aide administrative...).
- Convivialité : organisation de temps festifs et/ou sportifs (match de foot, tournois, célébrations...), gestion du local.

- Juridique : action collective de demande de régularisation des livreur-ses sans papiers avec le soutien de la Cimade, lutte pour l'amélioration des droits des livreur-ses avec la section livreur CGT.

► **Un soutien de longue date**

En 2021, le maire a interpellé à plusieurs reprises les entreprises Uber et Deliveroo et la ministre du travail de l'époque, Elisabeth Borne, pour demander un statut salarié-e garantissant à ces travailleur-ses l'accès aux droits et à une protection sociale pleine et entière. Suite à la directive de la Commission européenne en date du 9 décembre 2021 introduisant la présomption de salariat pour les travailleur-ses des plateformes numériques, le Maire a interpellé l'ancienne Première Ministre pour demander au gouvernement d'agir pour l'adoption d'un cadre protecteur des travailleur-ses des plateformes numériques en France et en Europe.

Depuis l'été 2022, Grenoble mène une campagne d'informations aux livreur-ses pour leur faire connaître les lieux utiles tels que les toilettes publiques, les prises électriques, les points d'eau ou encore les lieux de repos climatisés et chauffés. Cette campagne les informe également de leurs droits : logement, santé, démarches administratives, agressions, discriminations... La mairie a distribué et déposé dans les commerces volontaires des flyers en français et en anglais et un sticker avec un QR code donnant accès aux informations, créé une page spécifique sur le site de la Ville et a mené une campagne sur les réseaux sociaux (Snapchat) et sur Spotify.

En début d'année 2023, la Ville a également organisé deux sessions de formation à la sécurité routière, animées par la police municipale pour les livreur-ses. Plus de 100 personnes avaient participé.